

Département
des Landes

Direction de l'Environnement

Arrêté publié sur le site de la Collectivité le 2 janvier 2023

Envoyé en préfecture le 02/01/2023

Reçu en préfecture le 02/01/2023

ID : 040-224000018-20230102-A01_PDIPR_S2_23-AR



Les Landes, le Département

Réf. : A-01-PDIPR-S2-2023

Le 02 JAN, 2023

Département des Landes

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

ARRÊTÉ portant interdiction de la pratique de la randonnée sur un itinéraire inscrit au PDIPR

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L361-1 et suivants et R362-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés du Président du Département des Landes portant inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les circuits de randonnée de **Chalosse** ;

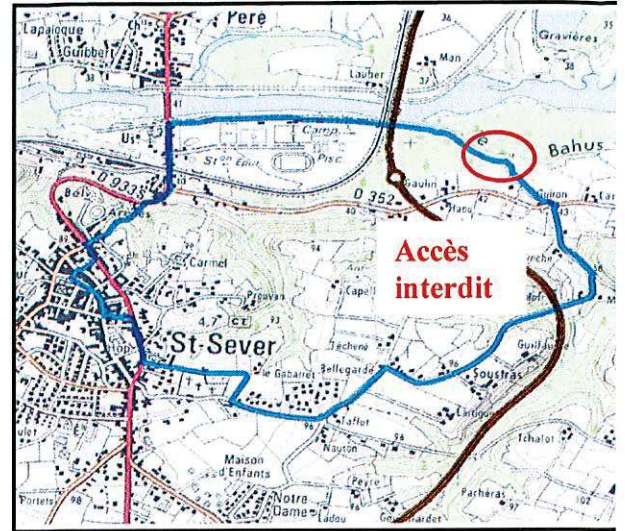
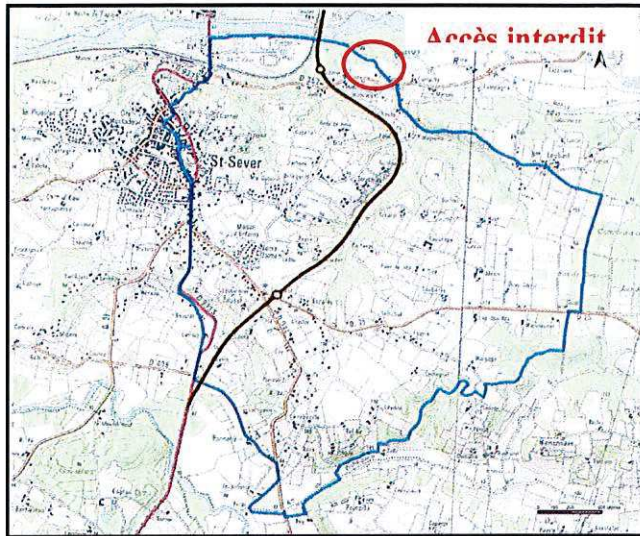
Considérant l'interruption de l'itinéraire de randonnée suite à l'effondrement de berge le long d'un affluent du Bahus ;

Sur proposition de Madame la Directrice – DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités du Conseil départemental des Landes ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} :

La circulation de tous les usagers (piétons et VTT) sur les voies et chemins inscrits au PDIPR **est interdite jusqu'au 30 juin 2023** sur les **boucles N° 2.1 et 2.2 – Saint-Sever** (Cf. carte de localisation ci-dessous) à l'exception des agents du Département, gestionnaire du circuit, des services de secours et des entreprises ou associations dûment autorisées ou mandatées par les services du Département concernés.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Il sera également diffusé en mairies des communes concernées par l'itinéraire et sur le site internet du Département dédié à la randonnée (rando.landes.fr).

Article 3 :

Copie du présent arrêté sera adressée pour attribution, chacune en ce qui le concerne à :

- Madame la Directrice – DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités du Conseil départemental des Landes ;
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Sever ayant un itinéraire de randonnée inscrit au PDIPR ;

Et pour information à :

- Madame la Conseillère départementale Monique LUBIN et Monsieur le Conseiller départemental Olivier MARTINEZ ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours des Landes ;
- Monsieur le Directeur de la DFCI des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme - CDT ;
- Madame la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental des Landes de la FFCT – CODEP ;
- Monsieur le Président de Landes Attractivité.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
Lucie TAVERNE
Directrice DGA
Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités

